

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.134/12.19

**Objet : Opération Ticket Sport - vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2019
Subventions aux associations**

Délibération n°: D.134/12.19

Objet : Opération Ticket Sport - vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2019
Subventions aux associations

Monsieur MANGIN rappelle que le dispositif « ticket sport » permet de pratiquer gratuitement dès 3 ans, seul ou en famille, des activités sportives en fonction d'un planning défini avant chaque période de vacances et de découvrir les associations sportives lillebonnaises.

Le critère d'attribution des aides financières versées, sous forme de subventions, aux associations participant au dispositif ticket sport pendant les vacances scolaires – hiver, printemps et automne est le suivant :

- 45,73 € forfaitaire pour une ½ journée d'animation, subvention plafonnée à 10 séances par an.

Des activités ont été dispensées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de verser des aides financières aux associations sportives ayant participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération n°D.134/12.19 :

- USL Badminton :
 - Elu de la majorité : M. Patrick CIBOIS,
- USL Karaté :
 - Elu de la majorité : M. Clément FOUTEL
- USL Tennis :
 - Elue de la majorité : Mme Martine HERBERT
- Maison des Jeunes et de la Culture :
 - Elues de la majorité : Mme Brigitte LEROUX, Mme Paola MIZAC,
 - Elue de l'opposition de gauche : Mme Christine DECHAMPS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions, aux associations sportives qui ont participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne, selon le tableau ci-dessous.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Délibération n°: D.134/12.19

**Objet : Opération Ticket Sport - vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2019
Subventions aux associations**

**TICKET SPORT - ANNEE 2019
(vacances d'hiver, de printemps et d'automne)**

Hiver Nombre de séances	Printemps Nombre de séances	Automne Nombre de séances	Nombre de séances retenues pour l'année	TOTAL 1 séance = 45,73 €
-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------

USL Basket	1	2	2	5	228,65 €
USL Badminton	2	2	2	6	274,38 €
USL Danse	0	0	0	0	0 €
USL Football	0	0	3	3	137,19 €
USL Judo	6	6	2	10	457,30 €
USL Karaté Dojo 76	2	1	1	4	182,92 €
USL Handball	3	4	4	10	457,30 €
USL Tennis	0	1	1	2	91,46 €
USL Tennis de table	0	2	2	4	182,92 €
USL Patinage artistique	0	0	0	0	0 €
USL VCL	1	1	1	3	137,19 €
USL Boules	0	0	0	0	0 €

Sous-total USL

2 149,31 €

MJC	16	11	13	10	457,30 €
Majorettes	0	1	1	2	91,46 €
A.A.P.P.M.A.	0	0	0	0	0 €
GABS	4	2	2	8	365,84 €
OVTT	0	0	1	1	45,73 €

TOTAL	35	33	35	68	3 109,64 €
--------------	----	----	----	----	------------

Les sommes correspondantes sont prévues au budget primitif 2019 de la Ville.

